

## val de gâtine

# Le vote du budget reporté

Le conseil communautaire du Val de Gâtine s'est déroulé mardi 18 mars dans la salle de réunion du Smited de Champdeniers.

La présentation et le vote du budget sont à l'ordre du jour. Mais le président Jean-Pierre Rimbeau annonce qu'un conseiller l'a informé que le délai de prévenance et de transmission des éléments portant sur le budget n'avait pas été respecté.

Après contrôles, le président et Adrien Mazurelle, directeur général des services, reconnaissent une anomalie puisque le délai habituel de sept jours est porté à douze pour un conseil communautaire traitant de la présentation et de l'adoption du budget. Il est décidé de reporter l'ensemble des points ayant trait au budget à une prochaine réunion.

**Santé.** Les élus étudient la possibilité de procéder au recrutement de médecin salarié pour

remédier à la désertification médicale. Des contacts sont pris auprès de collectivités utilisant déjà ce fonctionnement.

**Subvention.** Pour le centre socioculturel Les Unis Vers, 207.128 € sont attribués au titre de l'année 2024, pour les nombreuses actions réalisées en lien avec l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires des 3-11 ans, le relais petite enfance, le lieu d'accueil enfants parents, le multi-accueil-crèche Les Bootchoos...

**Crédits scolaires.** Pour les écoles publiques, il est décidé de reconduire l'enveloppe de 55.226 € pour 2025 (dont 5.000 € de transport) et de reporter les crédits non consommés (10.416 €). Pour le privé, 55.853 € seront versés à l'école de Saint-Pardoux-Soutiers et 38.745 € à celle de Saint-Georges-de-Noisé.

**Fonds de concours.** Accord de principe est donné pour un fonds de concours destiné au

projet d'accueil périscolaire de la commune de Champdeniers (espace Croix-Rouge).

**Entretien de la voirie.** Reconduction de l'enveloppe de crédits allouée au marché de répandeur mixte automatisé (RMA) pour l'année 2025 pour un montant de 200.000 € TTC.

**Environnement.** La séance avait débuté par une présentation des actions menées sur le territoire par le SMBVSN (Syndicat mixte du bassin-versant de la Sèvre Niortaise) réalisée par Pascal Olivier, son président. Le syndicat créé en 2020 pour gérer la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) oeuvre notamment sur la renaturation des cours d'eau, travaille en collaboration avec les agriculteurs pour la restauration de la ripisylve (végétation en bord de cours d'eau) ou encore protège la faune (havre de paix des loutres).